

1879, au plus tard, un exemplaire dûment rempli de chacun de ces exemplaires.

Recevez, etc.

Pour le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies :

Le Directeur des colonies,

Signé : MICHAUX.

N° 354. — DÉPÊCHE ministérielle relative au rétablissement aux colonies des échanges de mandats (circulaire et décret y annexés).

(Direction des Colonies, 4^{er} bureau).

Paris, le 11 octobre 1878.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un exemplaire d'une circulaire adressée par la direction générale de la comptabilité publique du ministère des finances aux trésoriers coloniaux.

Cette circulaire a trait au rétablissement des échanges de mandats d'articles d'argent entre la France et les colonies.

Recevez, etc.

Pour le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies :

Le Directeur des colonies,

Signé : MICHAUX.

Circulaire au sujet des échanges de mandats.

(Direction générale de la Comptabilité publique, bureau de la Comptabilité des trésoriers payeurs de l'Algérie et des colonies.

Paris, le 22 août 1878.

MONSIEUR, — Un décret du 26 juin dernier, dont le texte est imprimé à la suite de cette circulaire, autorise entre la France, l'Algérie et les colonies, et réciproquement, l'échange des mandats d'articles d'argent qu'une décision ministérielle avait précédemment établi, et que des considérations d'ordre et d'intérêt public avaient plus tard obligé de suspendre.

Le décret indique les conditions nouvelles dans lesquelles ce service sera repris; le droit proportionnel reste fixé à 1 p. 0/0, mais il est attribué aux budgets locaux. A ce droit s'ajoutera, indépendamment de l'impôt du timbre de 25 centimes pour les mandats au-dessus de 10 francs, une perception variable, représentant le change, dont le montant sera fixé dans chaque colonie par le Gouverneur. Le produit en sera attribué au budget métropolitain, chargé d'alimenter les caisses des trésoriers payeurs et d'assurer le service des mandats de poste aux colonies. Il ne sera pas établi de perception analogue en France pour le moment.